



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 3 / 0 7 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 2 7 / 0 7 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2024-7953

1 Intitulé du projet

Boisement de terres agricoles, d'une surface de 14,40 ha, situé sur la commune de VAL DU MAINE (53), section 095B, n° 164, 165, 168, 169, 170 et 180, sur la commune de COSSE EN CHAMPAGNE (53), section C, n° 268 et sur la commune de POILLE SUR VEGRE (72), section ZV, n° 2

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Indivision d'ALBARET

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Indivision

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

d'ALBARET

Prénom(s)

Xavier

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47c	Premier boisement d'une superficie de 14,4000 ha

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Boisement de terres agricoles, sur une surface totale de 14,4000 ha, en quatre îlots.
Îlot n° 1 : 1,2280 ha, essence principale chêne sessile (80 %) divers feuillus (20 %), densité de plantation de 2000 plants/ha, surface réellement plantée compte-tenu des bordures de 6 m non plantées : 0,8104 ha.
Îlot n° 2 : 4,3631 ha, essence principale chêne sessile ou robinier faux-acacia (voir plan en annexe), densité de plantation de 2000 plants/ha pour les chênes sessiles ou 1430 plants/ha pour les robiniers faux-acacia, surface réellement plantée compte-tenu des bordures de 6 m non plantées : 3,6089 ha.
Îlot n° 3 : 4,8530 ha, essence principale cèdre ou robinier faux-acacia ou pin laricio, densité de plantation de 1430 plants/ha pour les robiniers faux-acacia, les cèdres ou les pins laricios, surface réellement plantée compte-tenu des bordures de 6 m non plantées et de la bordure de 10 m non plantée le long du ruisseau dit des quatre curés : 4,2398 ha.
Îlot n° 4 : 3,9559 ha, essence principale cèdre ou robinier faux-acacia ou pin laricio, densité de plantation de 1430 plants/ha pour les robiniers faux-acacia, les cèdres ou les pins laricios, surface réellement plantée compte-tenu des bordures de 6 m non plantées et de la bordure de 10 m non plantée le long du ruisseau dit des quatre curés : 3,3431 ha.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce boisement est de valoriser ce terrain et de mettre en place un peuplement forestier productif de bois d'oeuvre tout en préservant la biodiversité et le paysage. Ces nouvelles parcelles boisées seront soumises à un document de gestion durable (un code des bonnes pratiques sylvicoles, sera déposé auprès du Centre Régional de la propriété Forestière) et à la certification forestière PEFC.

De part la diversité des essences qui seront implantées (chêne sessile, divers feuillus, cèdre, robinier faux-acacia, pin laricio), sous la forme de plantation en plein sur une partie de la surface, tout en laissant les bordures périphériques non boisées d'une largeur de 6 mètres, et des bordures non boisées de 10 mètres de large de part et d'autre du ruisseau dit des quatre curés, ce projet en ayant tout à la fois des bandes enherbées et des bois, sera extrêmement propice à la biodiversité. De plus sous la ligne EDF une surface de 0,03 ha ne sera pas plantée, mais sera laissée en herbe. Ainsi sur la totalité cadastrale du projet qui est de 14,4000 ha, il y aura 12,0022 ha de planté en plein et 2,3978 ha non planté.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Travaux de plantation et d'entretiens pendant les cinq premières années.

Les haies et les talus boisés seront conservés. Ces zones ne seront ni travaillées, ni plantées, mais laissées en l'état.

La préparation du sol se fera uniquement sur les 12,0022 ha plantés en plein. Elle consistera en un labour uniquement sur les lignes de plantation, espacées de 3,5 mètres. Le sol ne sera pas travaillé entre les lignes de labour, espacées de 3,5 mètres. Ainsi seul un tiers de la surface des 12,0022 ha sera labouré. La densité de plantation sera de 2000 plants/ha pour les chênes et de 1430 plants/ha pour les autres, sur les 12,0022 ha, soit 18178 plants. Sur l'ensemble du projet (14,40 ha) cela ramène la densité à 1263 plants/ha.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Opérations sylvicoles de conduite d'un peuplement forestier telles que préconisées par le Centre Régional de la Propriété Forestière des Pays de la Loire. Les entretiens consisteront les cinq premières années, en un passage de girobroyeur entre les lignes et sur les parties périphériques en herbe, une fois par an, ainsi qu'un dégagement manuel sur les lignes de plantation, si nécessaire. Aucun traitement chimique ne sera réalisé. Puis au bout des cinq années de plantation, le girobroyage se fera uniquement sur les bordures périphériques restées en herbe, une fois par an. Vers l'âge de 18 ans, une première éclaircie enlèvera environ 25 % du nombre des plants, afin de permettre à ceux qui restent de se développer correctement. Tous les 8 à 10 ans une éclaircie interviendra pour enlever 15 % du nombre de tiges.

En aucun cas il n'est prévu d'arrosage des plants, car même lors des étés très secs de 2003, 2018, 2019 et 2022, les plantations réalisées dans de bonnes conditions n'ont jamais besoin d'être arrosées. A aucun moment de la vie de ces peuplements, il n'est prévu d'arrosage.

Pour le peuplement à majorité de chênes sessiles, le renouvellement du peuplement sera à prévoir dans 150 ans. Pour le peuplement de cèdre ou de pin laricio, le renouvellement du peuplement sera à prévoir dans 70 à 80 ns. Pour le peuplement de robinier faux-acacia, le renouvellement du peuplement sera à prévoir dans 40 ans.

Le projet prévoit de conserver l'ensemble des haies, arbres et talus existants au sein de son périmètre.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface Le projet porte sur un boisement en quatre îlots d'une surface totale plantée de 12 ha sur une surface totale de terrains d'assiette de 14,40 ha.	14,4000ha dont 12 ha plantés

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit : château de Varennes l'Enfant - LE BRAULT - LE PERRY

Localité : VAL DU MAINE - COSSE EN CHAMPAGNE - POILLE SUR VEGRE

Code postal : 5 3 3 4 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : - 0 ° 3 2 ' 2 5 " 9 Lat. : 4 7 ° 9 3 ' 9 5 " 4

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

VAL DU MAINE (53), COSSE EN CHAMPAGNE (53) et POILLE SUR VEGRE (72)

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Zone agricole au PLUi daté du 27/04/2021 du PAYS DE MESLAY GREZ
Zone agricole au PLU daté du 24/01/2012 de POILLE SUR VEGRE

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ilôt n° 1 est situé à 30 m d'une ZNIEFF de type I L'ilôt n° 2 est situé à 130 m d'une ZNIEFF de type I L'ilôt n° 3 est situé à 400 m d'une ZNIEFF de type I L'ilôt n° 4 est situé à 700 m d'une ZNIEFF de type I Il s'agit de la ZNIEFF de type I, de première génération, n° 520015246, "Vallée du Treulon à la Havardière"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les îlots n° 1 et 2 sont dans le périmètre des 500 mètres de la Chapelle de Varennes l'Enfant, qui est inscrite Monument historique partiellement en date du 12/07/1995. Madame ROUAULT (technicienne des bâtiments de France) a donné un avis favorable pour le projet de boisement (voir mail en pièce jointe daté du 19/02/2024).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles étant labourées, il n'y aucune plante indicatrice de milieu humide. La carte des sols de la Mayenne, indique uniquement des chiffres allant de 0 à 2 pour la profondeur d'apparition de l'hydromorphie. Pour la parcelle en Sarthe, de l'autre côté du ruisseau, les sondages pédologiques ont montré le même type de sol (voir rapport pédologique en pièce jointe de Mr Geoffroy de Lavergnée, qui conclut à l'absence de zone humide).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 pour la directive habitat le plus proche est à 5 kms
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Incidence d'une nouvelle plantation sur le bilan hydrique d'une parcelle par prélèvement racinaire et évapotranspiration. Tout le projet de boisement est hors zone humide.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ces quatre boisements ne recevront plus aucun traitement chimique de par l'abandon de l'activité agricole, ce qui ne pourra qu'améliorer les ressources en eau potable.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet, en associant des zones en herbe et des peuplements forestiers, ainsi qu'en mélangeant diverses essences feuillues locales et cèdres ou pins laricios, va recréer une variété biologique favorable à la biodiversité existante. Dans les facteurs influençant l'évolution de la zone, pour cette ZNIEFF, les facteurs d'évolution sont décrits comme identiques entre une mise en culture et des plantations. Le boisement de ces terres agricoles ne va donc pas entraîner de perturbations, destruction de la biodiversité par rapport à l'état cultivé.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Madame ROUAULT, technicienne des bâtiments de France, a donné un avis favorable pour le projet de boisement.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parcelles utilisées en agriculture dont le boisement va générer un production de bois et une activité sylvicole. D'autre part ce boisement aura une incidence positive sur la qualité de l'eau et de l'air. Le boisement en se substituant à l'agriculture, supprimera tous les apports chimiques et contribuera donc à l'amélioration de la qualité de l'eau dans le sol. Par ailleurs le boisement en captant le gaz carbonique et en rejetant de l'oxygène, améliorera la qualité de l'air.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les haies et talus boisés seront conservés. Le boisement sera composé d'essences feuillues locales (chêne sessile, merisier, charme, cormier, alisier torminal, érable champêtre), en cèdres et en pins laricios.

La carte de pré-localisation des zones humides 2023 (seuil) tirée du référentiel national du réseau partenarial des données sur les zones humides, indique une probabilité de zone sur une largeur de moins de 10 de mètres, de part et d'autre du ruisseau des Quatre Curés. Or les boisements de part et d'autre du ruisseau des Quatre Curés, ne se fera pas à moins de 10 mètres du ruisseau, comme indiqué à la rubrique 4.1. Le boisement sera donc en dehors d'une éventuelle zone humide.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet de boisement concerne des terres agricoles. La plantation sera faite En feuillus locaux, en cèdres et en pins laricios, ce qui préservera et augmentera la biodiversité. Les haies et talus boisés seront conservés. Nous estimons avoir pris les précautions nécessaires pour être dispensés d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Rapport d'expertise pédologique, réalisé par Monsieur Geoffroy de Lavergné, ingénieur agronome, expert forestier	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

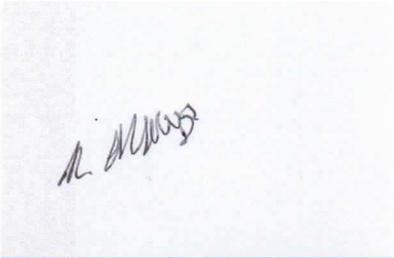
Nom d'ALBARET

Prénom Karim

Qualité du signataire représentant de l'indivision ALBARET

À Épénoux la Séguière

Fait le 10/06/2024



Signature du (des) demandeur(s)